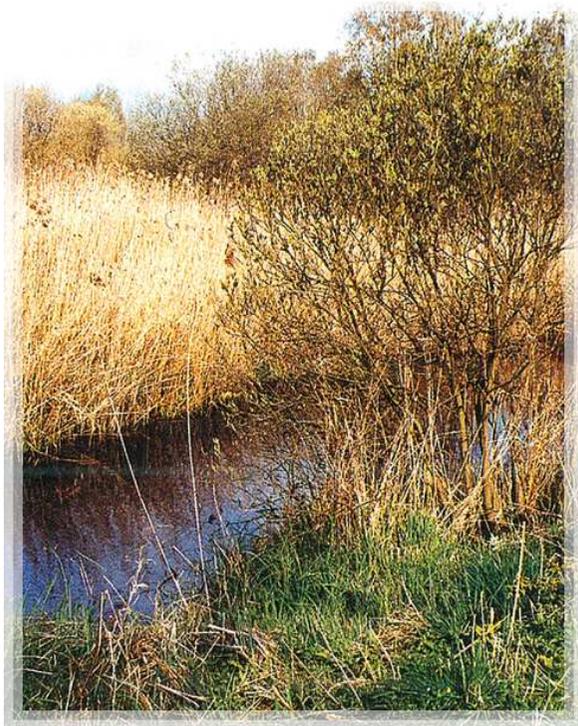


Réserve Naturelle Nationale

« Marais de Vesles et Caumont »

à Vesles et Caumont (02).



Situation géographique

Le territoire est situé dans le département de l'Aisne, à 15 km au nord-est de Laon, sur la rive droite du canal de la Souche. Cette réserve de 109 hectares, créée par décret le 2 Avril 1997 sur la commune de Vesles et Caumont, est localisée au Nord du vaste Marais de la Souche à une altitude de 68 m. Elle est limitée au nord par le village de Vesles et Caumont et au Sud par celui de Pierrepont.

Des hommes et des légendes

L'occupation des marais de Vesles et Caumont remonte à la période du Néolithique avec l'installation des premiers peuples, avec un rôle sacré, stratégique et productif.

Plus tard, les marais sont devenus un lieu de vie et d'histoire où se sont déroulées de nombreuses activités humaines telles que l'artisanat rural, avec le rouissage du lin, la meunerie au Moyen-Age, les activités agricoles au XIX^{ème} siècle. A cette époque, l'assèchement réduit la surface d'étendues humides au profit de l'économie herbagère et de la modification des paysages. A partir de l'entre deux guerres, l'activité agricole disparaît et les boisements remplacent alors les zones herbacées. Aujourd'hui, le site est un lieu destiné aux loisirs (chasse, pêche, ...).



Cet espace est aussi un lieu de culte et de croyances. Les marais ont longtemps été considérés comme des endroits malsains, conduisant à leur assèchement récurrent

et au développement des pâturages et l'utilisation de la tourbe jusque dans les années 1950. De nombreux contes sont associés aux Marais de Vesles et Caumont et mettent en scène les plonges, des sources artésiennes dangereuses qui peuvent apparaître n'importe où dans le marais. Les habitants racontent que *"Si l'on mettait l'église du village dans le grand plong, on ne verrait même pas le coq"*. Afin qu'ils n'aillent pas dans le Marais, on raconte aussi aux enfants *"qu'un jour, le Père Chartier s'en est allé avec sa charrette et son boeuf à Vesles en traversant le Marais. Malheureusement, il n'est jamais arrivé. Il paraîtrait qu'il s'est embourbé et qu'encore aujourd'hui, il cherche toujours à en sortir"*.

Milieu naturel

La Réserve est située au Nord des Marais de la Souche, vaste tourbière d'environ 3000 ha, à la limite de l'openfield du Marlois, des affleurements crayeux de la Champagne et des sables de Sissonne. Le site

appartient aux zones d'inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF n° 02CHP102, Zone ZICO PE-08 et est inscrit dans le réseau Natura 2000 390-PIC41 (FR2200390 Marais de la Souche et forêt de Samoussy) et la Zone de Protection Spéciale (FR2212006 Marais de la Souche).



On trouve une grande diversité d'habitats dans les Marais de Vesles et Caumont. 13 unités de végétation ont été définies, et sont caractéristiques des milieux tourbeux. Elles sont composées de nombreux étangs et mares, prairies humides, surfaces herbacées et roselière, taillis, bois tourbeux et espaces forestiers. Les principaux habitats sont d'intérêt communautaire.

Certains de ces habitats comme le bas-marais à Choin noirâtre ou les herbiers aquatiques à Utriculaire commune sont des milieux exceptionnels et vulnérables dans la région. Un des milieux les plus remarquables est le marais calcaire à Marisque. Les milieux aquatiques se composent de sources naturelles, mares, étangs, fossés et de plonges. Les roselières colonisent d'anciennes fosses de tourbage et les zones récemment incendiées.

Les prairies sont le témoin des activités agropastorales. Les milieux arbustifs ou arborés sont le résultat de l'évolution du site depuis une soixantaine d'années et l'abandon de certaines activités.



Flore



Selon un inventaire réalisé en 2001, 212 espèces de plantes sont présentes sur la Réserve Naturelle de Vesles et Caumont. 66 taxons sont classés comme étant remarquables. Il n'existe pas d'inventaire des bryophytes ni des lichens pour ce secteur.

Parmi les espèces rares ou exceptionnelles, le marais de Vesles et Caumont abrite des herbiers aquatiques à Utriculaire commune, des herbiers aquatiques à Potamot coloré. La Gentiane pneumonanthe, la Gesse des marais, le Comaret des marais, la Laïche filiforme, le Sénéçon des marais, la Renoncule langue, le Rubanier nain, le Souchet brun, le Saule Lambert sont des espèces rares à exceptionnelles en Picardie et certaines présentent un statut de protection.

De nombreuses espèces végétales ont disparues. Les marais ont subi un boisement très important constitué par de nombreux peupliers, Saules cendrés et Bouleaux pubescents. Quelques espèces invasives d'Aster sont également présentes sur la Réserve Naturelle.



Faune

Les études menées sur la faune des Marais de Vesles et Caumont ont permis d'acquérir des connaissances sur les différents taxons présents. L'avifaune est la mieux connue mais d'autres groupes restent à approfondir. Quelques espèces de poissons ont été décrites (Brochet, Chabot, Gardon, Epinoche, Carpe cuir,...). Trois espèces de batraciens sont présentes : la Grenouille agile, la Grenouille verte et la Rainette verte. Parmi les reptiles, on trouve le Lézard vivipare, la Couleuvre à collier et l'Orvet. La Vipère péliade et la Coronelle lisse pourraient être présentes. Concernant les insectes, les derniers inventaires de



2001 montrent des populations de Lépidoptères, Coléoptères, Diptères et Odonates. 93 espèces d'Oiseaux ont également été recensées depuis 1964, dont une grande majorité sont des nicheurs. Le marais est survolé par le Hibou des marais et héberge 4 espèces d'oiseaux strictement inféodées aux



milieux ouverts : le Busard Saint Martin, le Busard des roseaux, la Bécassine des marais, le Pipit farlouse et le Bruant des roseaux.

26 espèces de mammifères ont été répertoriées en 2000 : Lapin de garenne, Musaraigne musette, Muscardin, Martre, et Ecureuil sont de passage sur la réserve. Le Marais de Vesles et Caumont abrite quelques spécimens de Putois, Rat musqué et Ragondin.

Réglementation

La protection du site fait l'objet d'une réglementation précise. Le dépôt de matériaux, les travaux susceptibles d'altérer le milieu, l'emploi de produits chimiques, le camping ainsi que l'introduction d'espèces animales et végétales sont formellement interdits. Les visiteurs doivent rester sur les chemins de découverte, observer les animaux à distance, ne pas cueillir les plantes et respecter la propreté des lieux et les équipements. Chasse autorisée selon réglementation en vigueur.



Renseignements

DIREN de Picardie

56, rue Jules Barni - 80 040 Amiens Cedex
Tel : 03 22 82 90 40 - Fax : 03 22 97 97 89
diren@picardie.ecologie.gouv.fr
www.picardie.ecologie.gouv.fr

Association La Roselière

2, Rue du Fort - 02350 Vesles et Caumont
Tel - Fax : 03 23 22 71 97
la.roseliere@wanadoo.fr

Gestion du site

Le site est géré par l'Association La Roselière et bénéficie d'un plan de gestion quinquennal, alliant travaux d'entretien et restauration, préservation, recherches scientifiques et découverte, en partenariat avec les associations locales.

Plan de situation

